

## Europlasma annonce avoir procédé à l'émission de la 12<sup>ème</sup> tranche d'OCABSA pour un montant de 1.000.000 €

La société a procédé ce jour à la demande d'émission de la douzième tranche sur quatorze d'OCABSA prévues dans le cadre du financement obligataire flexible contracté avec Bracknor Fund Ltd, approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 2 septembre 2016.

Ce tirage porte sur l'émission de 100 obligations convertibles en actions (OCA) d'une valeur nominale de 10 000€ chacune représentant un emprunt obligataire de 1 000 000 euros (constituant la douzième tranche de l'emprunt obligataire global), assorties, compte tenu de la renégociation des termes du financement obligataire (cf communiqué du 15/05/2017), de 1 250 000 bons de souscription d'actions (« BSA ») ayant un prix d'exercice de 0,32 euro, (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »).

L'incidence théorique de la conversion de la totalité des OCA et de l'exercice de la totalité des BSA issus de cette douzième tranche d'OCABSA sur la quote-part des capitaux propres par action et sur la situation de l'actionnaire est présentée dans les tableaux ci-dessous :

### Incidence sur la quote-part des capitaux propres par action de l'émission de la 12<sup>ème</sup> tranche :

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action	Quote-part des capitaux propres (ii) par action (en euros)	
	Base non diluée (i)	Base diluée (i)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA et des BSA	0,0488 €	0,3197 €
Après émission des 4 166 666 actions nouvelles (iii) provenant de la conversion des OCA de la tranche 12	0,0545 €	0,3182 €
Après émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA et des BSA (iv) de la tranche 12	0,0569 €	0,3182 €

(i) la société dispose d'instruments dilutifs hors ligne de financement Bracknor

(ii) les calculs sont effectués sur la base des capitaux propres au 31/12/16 ajustés des augmentations de capital réalisées postérieurement et des conversions des instruments dilutifs

(iii) les calculs sont effectués sur la base d'un prix de conversion de 0,24€

(iv) le nombre de BSA résultant de la tranche 12 est de 1 250 000 avec un prix d'exercice fixé à 0,32€

### Incidence de l'émission de la 12<sup>ème</sup> tranche sur la participation de l'actionnaire qui détiendrait actuellement 1% du capital de la Société :

Incidence de l'émission sur la participation de l'actionnaire	Participation de l'actionnaire (ii)	
	Base non diluée (i)	Base diluée (i)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA et des BSA	1,00 %	0,63 %
Après émission des 4 166 666 actions nouvelles (iii) provenant de la conversion des OCA de la tranche 12	0,97 %	0,62 %
Après émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA et des BSA (iv) de la tranche 12	0,96 %	0,62 %

(i) la société dispose d'instruments dilutifs hors ligne de financement Bracknor

(ii) les calculs sont effectués sur la base des capitaux propres au 31/12/16 ajustés des augmentations de capital réalisées postérieurement et des conversions des instruments dilutifs

(iii) les calculs sont effectués sur la base d'un prix de conversion de 0,24 €

(iv) le nombre de BSA résultant de la tranche 12 est de 1 250 000, avec un prix d'exercice fixé à 0,32 €

Le groupe rappelle que le suivi permanent des opérations liées aux OCA et BSA est disponible sur son site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com) dans l'espace Actionnaires-Investisseurs /Information sur le capital. Cette information permet en temps réel d'évaluer le nombre d'actions de la société en circulation, avant même la parution de l'avis Euronext informant de l'admission des nouvelles actions sur le marché.

Objectif de l'opération :

La société rappelle que la mise en place de ce financement en juillet 2016 permet au Groupe de couvrir les besoins de trésorerie de CHO Power, et de contribuer au financement de la croissance du Groupe en assurant de manière flexible ses besoins de trésorerie.

**A propos d'EUROPLASMA**

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications connexes vers des industries multisectorielles soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Alternext (FR0000044810-ALEUP). Pour plus d'informations: [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)

**Contact actionnaires :**

**Anne BORDERES** – Chargée de Communication

Tel: + 33 (0)5 56 49 70 00 - [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com)

**Contact presse :**

**Luc PERINET MARQUET** – LPM STRATEGIC COMMUNICATIONS

Tel: +33 (0)1 44 50 40 35 - [lperinet@lpm-corporate.com](mailto:lperinet@lpm-corporate.com)

**Avertissement important**

Ce communiqué contient des informations et déclarations de nature prévisionnelle fondées sur les meilleures estimations de la Direction à la date de leur publication. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes difficilement prévisibles et généralement en dehors du champ d'action du Groupe. Ces risques incluent les risques listés dans le Document de Référence du Groupe disponible sur son site internet <http://www.europlasma.com>. Les performances futures du Groupe peuvent en conséquence différer sensiblement des informations prospectives communiquées et le Groupe ne peut prendre aucun engagement quant à la réalisation de ces éléments prévisionnels.